



COMPTE-RENDU VISITE DE QUARTIER



LES LILAS / SAINT-HONORÉ

DU 5 OCTOBRE 2024

LES ÉLUS ET LES SERVICES PRÉSENTS :

- **Julien Gondard**, Maire de Fontainebleau,
- **Isabelle Bolgert**, 1^{ère} adjointe en charge des affaires générales, des affaires sociales et de la petite enfance,
- **Antoine Ingold**, adjoint en charge de la participation citoyenne et des développements numériques,
- **Fanny Malvezin**, adjointe en charge de la transition écologique, des partenariats et du soutien au tourisme,
- **Thibault Fliné**, adjoint en charge de la voirie, la circulation, le stationnement, la mobilité, le cadre de vie et l'occupation du domaine public,
- **Francine Bollet**, adjointe en charge de l'urbanisme et du développement urbain,
- **José Tenda**, adjoint en charge de la cohésion sociale, du sport et du sport-santé,
- **Gérald Ronteix**, conseiller municipal délégué à la sécurité,
- **Jeanne Lafore**, directrice du service Espaces Publics de la Ville,
- **David Demichel**, directeur de la sécurité,

Rendez-vous a été donné à l'angle de la rue Saint-Merry et de la rue Alexis Durand.

I. QUESTIONS GÉNÉRALES

• Les riverains mentionnent l'incivisme de nombreux Bellifontains concernant les déjections de leurs chiens et s'étonnent de la disparition des sacs en libre-service au niveau des espaces dédiés.

Les sacs ont été retirés car les distributeurs étaient souvent vidés dans la journée du réapprovisionnement par des propriétaires de chiens indécents. Nous ne constatons d'ailleurs pas d'amélioration notable de la situation via ce dispositif. De plus, la lutte contre ces incivilités est difficile, il n'est possible de verbaliser les propriétaires que lorsqu'ils sont pris sur le fait.

À terme, l'augmentation du nombre de caméras en ville et la création d'un centre de supervision urbain (CSU) permettra plus facilement de verbaliser les contrevenants. Nous allons néanmoins lancer prochainement une nouvelle campagne de sensibilisation dans l'espace public afin d'inciter les Bellifontains à faire preuve de davantage de civisme.

• Avec la disparition des « Monstres » (collecte des encombrants) nombre de Bellifontains s'interrogent sur la marche à suivre pour se débarrasser des déchets les plus volumineux.

Dorénavant, pour les gros déchets, les meubles, les produits toxiques ou non recyclables que vous souhaitez jeter, il est nécessaire de se rendre en déchetterie. Depuis le 1^{er} avril 2023, toutes les déchetteries du réseau SMITOM-LOMBRIC (cf schéma) sont accessibles aux Bellifontains (fin de la sectorisation), il vous faut simplement une carte d'accès, gratuite sur présentation d'un justificatif de domicile directement sur place.

Si vous ne possédez pas de véhicule, il existe une autre solution : « Allô déchets ». En prenant rendez-vous par téléphone au 01 64 23 35 54, une équipe se rendra à votre domicile pour collecter vos encombrants moyennant une participation de 10€ par m³ ou 20€ par m³ s'il s'agit de gravats.



**Du 15 juin 2024
à la réouverture
de la déchetterie
de Vaux-le-Pénil**

	14h-18h30	9h30-18h30	10h-13h	FERMÉ	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Bourron-Marlotte											
Dammarie-lès-Lys											
Écuellles											
Le Châtelet-en-Brie											
Le Mée-sur-Seine											
Orgenoy											
Réau											
St-Fargeau-Ponthierry											
Savigny-le-Temple											
Vaux-le-Pénil											
Vulaines-sur-Seine											

• Les Bellifontains constatent que de nombreuses voies sont en mauvais état et s'interrogent quant à la stratégie adoptée pour prioriser les chantiers.

Nous sommes conscients du mauvais état d'un certain nombre de routes bellifontaines. Néanmoins Fontainebleau compte plus de 42km de voirie, il est donc impossible de procéder à une reprise de l'ensemble des voiries sur un temps court. C'est pourquoi la Ville s'est dotée d'un outil d'aide à la décision qui permet de cibler quartier par quartier les chantiers prioritaires : Vialytics. Ce système permet de cartographier avec précision l'état de nos routes et de nos rues (trous/fissures/nids de poules), afin d'établir une liste des chantiers prioritaires. Cette carte est accessible sur le site de la Ville dans la rubrique « Cadre de vie » : www.fontainebleau.fr

Rappel des voiries reprises en 2023 :

- Rue Denecourt,
- Place Decamps,
- Boulevard Churchill,



- Rue Guérin (entre la Place Decamps et la rue Victor Hugo),
- Rue René Quinton (entre le Boulevard Joffre et la Route Louise),
- Rue Adam Salomon,
- Route de la Bonne Dame, Route Notre Dame du Bon Secours et Route Louise (blowpatcher uniquement).

Chantiers 2024 :

- Rue Anne Marie Javouhey entre Lagorsse et Joffre, reprise de la voirie, réalisée le 16 avril
- Impasse de l'Aqueduc, reprise de la voirie, réalisée le 17 juin
- Rue Dancourt, reprise de la voirie dans sa partie comprise entre la rue Comairas et la rue Gambetta, réalisée le 18 juin
- Reprise de la Rue de Ferrare dans sa partie comprise entre la rue Royale et le passage Ronsin avec enfouissement de l'éclairage public et renouvellement des équipements. Chantier terminé fin août.
- Rue Sergent Perrier, reprise de la voirie, mise en place d'un ralentisseur et mise aux normes de la place PMR, réalisées entre le 15 et le 19 juillet 2024
- Rue Barbier, reprise de la voirie, réalisée entre le 22 et le 26 juillet
- Reprise intégrale de la Rue des Bois avec enfouissement des réseaux, chantier démarré à la mi-octobre.



Rue du Sergent Perrier



Place Decamps



Rue Denecourt

• La nuit, lorsque l'éclairage urbain est éteint, certains riverains estiment que la traversée des routes est dangereuse.

À terme, tout l'éclairage de la Ville aura été remplacé par la technologie LED. Ce chantier au long cours, prévu sur encore 4 ans, concerne 1 519 lanternes au total. S'il nécessite des investissements importants, cela permet dès à présent de réaliser des économies d'énergie tout en maintenant le même niveau de luminosité dans nos rues. À ce jour, 45% de l'éclairage public a été passé en LED.

Avantage non négligeable de cette nouvelle technologie, il est désormais possible de mettre en place un éclairage « clair de lune » la nuit. Ainsi, en lieu et place de l'extinction des feux la nuit (à partir de 1h30 dans le centre-ville et à partir de minuit dans les autres quartiers), nous serons en mesure de diffuser une lumière de faible intensité et de basse consommation, qui facilitera les déambulations des Bellifontains la nuit, sans pour autant importuner la faune de nos espaces naturels.

Le quartier piéton de la rue des Sablons est d'ores et déjà concerné par ce nouveau dispositif, d'autres quartiers en bénéficieront d'ici 2025. En effet, avant la fin de l'année, de nouvelles armoires électriques auront la capacité d'assurer cet éclairage « clair de lune », notamment rue d'Avon, Place d'Armes, rue de la Chancellerie, rue Paul Séramy, et rue Marrier, ainsi qu'au niveau de la rue Aristide Briand et des rues adjacentes (rue d'Alsace, rue de la Coudre...).



• Les Bellifontains nous interrogent sur les mesures prises par la Ville pour lutter contre l'insécurité.

Face à une réorganisation de la circonscription de Police Nationale ayant eu pour effet une réduction des patrouilles, la ville de Fontainebleau a décidé de mettre en place, dès 2025, une brigade de soirée de Police Municipale (jusqu'à 2h du matin) répondant aux besoins des administrés aux heures où les sollicitations sont les plus présentes. Les missions de cette équipe seront axées sur la lutte contre les troubles à la tranquillité publique et les délits : regroupements créant du tapage, trafic de stupéfiants et consommation de protoxyde d'azote, gestion des fins de soirées, problématiques co-living...

Les Bellifontains ne doivent pas hésiter à contacter directement la patrouille de Police Municipale en cas de besoin au numéro suivant : 06 74 59 28 87.

Parallèlement, un investissement conséquent et une remise à niveau de l'ensemble du système de vidéoprotection est en cours notamment avec le passage en fibre du système permettant de nouveaux usages et une exploitation en temps réel via les opérateurs du Centre de Supervision Urbain (CSU). Dès fin 2025 et la fin du déploiement de la fibre, un opérateur sécurisera l'espace public aux heures de présence de policiers municipaux. En dehors de la présence d'opérateurs, le système est exploité par le chef de poste du commissariat de police de fontainebleau 7j/7 et 24h/24.



Des riverains nous font savoir que de nombreux véhicules sont rechargés de façon anarchique sur la voie publique (rallonges sur les trottoirs, stationnement gênant...).

Le rechargement des véhicules électriques ne doit pas constituer une gêne ou un danger pour les piétons ou les automobilistes. Ainsi si le rechargement du véhicule sur la voie publique est nécessaire, le propriétaire se doit d'utiliser un passage de câble sécurisé. Cette obligation sera prochainement inscrite dans le règlement de voirie de Fontainebleau. Il vous est possible de signaler les incivilités directement sur l'application « Fontainebleau Ma Ville ».

Nous rappelons par ailleurs que la Ville dispose de 3 bornes de recharge électrique : Boulevard Magenta, rue de Ferrare, et rue René Quinton. Des bornes seront également aménagées avant la fin de l'année dans les parkings « Interparking » (Château, Etape et République) en plus des 4 bornes déjà existantes, au parking Napoléon.

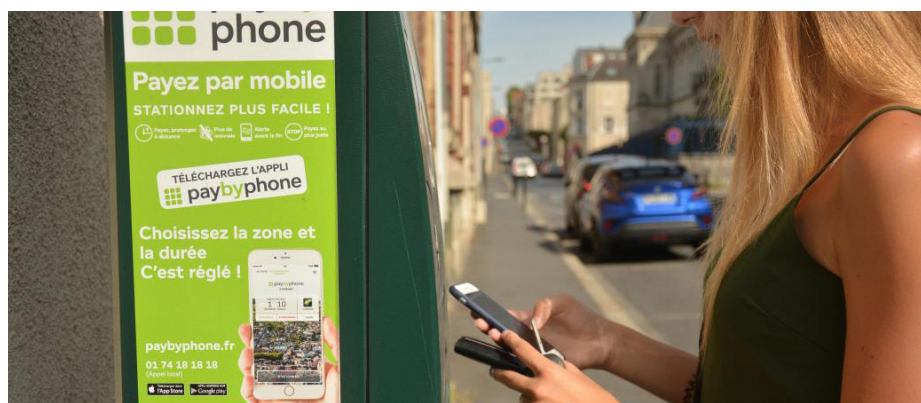
• Plusieurs Bellifontains nous interrogent sur la hausse de leurs impôts locaux, alors que la ville s'est engagée à ne pas les augmenter.

En 2024, et pour la huitième année consécutive, le taux d'imposition n'a pas été modifié afin de préserver le pouvoir d'achat des Bellifontains. Vous avez cependant pu constater une hausse de vos impôts. Cela est dû à l'augmentation des bases d'impositions de la taxe foncière décidée par l'État, sur laquelle la Ville ne peut agir.

• Dans le cadre de la mise en place de la Lecture Automatisée des Plaques d'Immatriculations (LAPI) et afin d'éviter des verbalisations erronées, les détenteurs de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) souhaiteraient connaître les modalités à suivre pour enregistrer leurs véhicules.

Afin d'obtenir la gratuité sur toute la voirie bellifontaine pour les bénéficiaires d'une carte CMI-stationnement, sans avoir besoin de se rendre au parcmètre, ni d'utiliser l'application « PayByPhone », il suffit de se rendre aux locaux d'Interparking (situés au niveau -1 du parking de la Place de la République), muni d'une copie de la carte grise du véhicule ainsi que d'une copie de la CMI en cours de validité. Attention, malgré l'enregistrement auprès d'Interparking il sera toujours impératif d'apposer votre carte CMI-stationnement sur le pare-brise, bien visible.

Pour les détenteurs de la carte CMI qui ne souhaiteraient pas ou ne pourraient pas s'enregistrer, il est nécessaire de prendre un ticket gratuit « Personne à Mobilité Réduite » (PMR) au parcmètre et d'afficher la carte de manière bien visible sur le pare-brise.



2. POINT D'AVANCÉE SUR LE PROJET DE RÉNOVATION DES IMMEUBLES DE LA RÉSIDENCE DES LILAS (FSM) :

Ce projet de réhabilitation énergétique des 8 bâtiments de la résidence des Lilas, devant se terminer fin 2026, est porté par le bailleur social des Foyers de Seine-et-Marne (FSM). Ces travaux seront réalisés en site occupé, c'est-à-dire en présence des locataires. Le coût total de l'opération est de 11 117 000€.

Le projet a été présenté aux locataires début juillet, il comprend notamment (liste non exhaustive) :

- La création de 6 ascenseurs ;
- Un remplacement des menuiseries extérieures ;
- Une isolation complète des bâtiments et un ravalement des façades ;
- Le remplacement des systèmes d'eau chaude et le raccordement au réseau de chauffage urbain ;
- La mise aux normes de l'électricité ;
- Le remodelage des pièces d'eau ;
- La restructuration des halls d'entrée ;
- La création de PAV pour les déchets ménagers ;
- La création de locaux motos ;
- La création de portails d'entrées par digicode et mise en place d'un tarif de stationnement.

Les travaux d'isolation doivent permettre le passage de l'étiquette énergétique de F à B avec une économie attendue de 50% de la facture de chauffage et eau chaude (pour un T3).

Il n'y aura pas d'augmentation des loyers mais une contribution mensuelle aux économies d'énergie (0.16€/m²). Concrètement pour un T3, la facture passera de 46€ à 22€ et la contribution sera de 9€. À l'origine, le chantier prévoyait une surélévation d'un étage de six bâtiments (pour être au même niveau que les deux bâtiments à R+4).

Ce projet a été retiré. Il n'y aura donc pas une augmentation du nombre de locataires dans ces résidences.



3. QUESTIONS / RÉPONSES PAR QUARTIERS :

• Les riverains dénoncent les difficultés de stationnement dans le quartier, ce qui peut entraver le travail des professions médicales.

La plupart des professionnels de santé bénéficient du stationnement gratuit dans le cadre de leurs fonctions. Il leur suffit de s'enregistrer auprès d'Interparking ou de prendre un ticket « caducée » (gratuit) sur l'horodateur.

• Serait-il possible d'installer un container pour biodéchets dans le quartier ?

Un Point d'Apport Volontaire (PAV) accessible par badge sera installé au niveau du 12 rue Saint Honoré en 2025. Pour y accéder il sera nécessaire de s'inscrire sur le site du Smictom ou en mairie, un « kit biodéchets » vous sera ensuite remis (bio-seau, badge et consignes de tri). Un autre PAV sera disposé à l'angle de la rue Royale et du boulevard Maginot. Pour rappel, dans les résidences privées la mise en place de composteurs de pied d'immeuble est à l'initiative des syndicats, des conseils syndicaux des copropriétés ou encore des bailleurs.

• Certains riverains rapportent des rumeurs concernant le potentiel passage en sens unique de la rue royale. Ils s'inquiètent des répercussions sur la circulation dans le quartier.

S'il est vrai que la rue Royale connaît aujourd'hui des difficultés de circulation, notamment dues à l'étroitesse de la rue et au passage fréquent des bus, aucune réflexion n'a été engagée à ce stade sur une mise en sens unique de la rue. À terme la Ville pourrait envisager de retirer des places de stationnement pour faciliter le croisement des véhicules.

Rue Gabriel Fournier :

• Les égouts (cf photos) semblent bouchés au niveau de la rue Gabriel Fournier, des mares se forment lors des fortes pluies.

Le signalement a été transmis à la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF), compétente sur l'assainissement et l'eau potable. La société Véolia est intervenue le 26 novembre pour résoudre le problème.



- **La route est très abimée par endroits (cf photos), est-il possible de refaire le tapis de voirie ?**

Les travaux nécessaires ont été effectués.



Avant

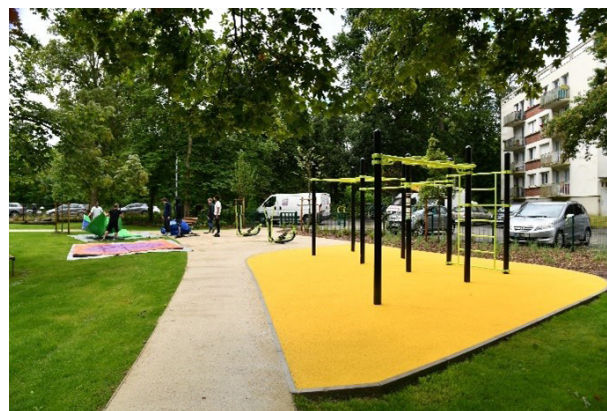


Après

Square des Lilas :

- **Ce nouvel équipement est particulièrement apprécié par les riverains et les Bellifontains (convivialité, diversité des agrès, city stade...), son utilisation génère cependant quelques nuisances sonores, en particulier la nuit (cris, musiques, phares de voiture...).**

Une caméra a été installée au niveau du nouveau square. Par ailleurs, Les patrouilles de la BAC ont été renforcées sur ce secteur précisément et le Chef de poste sensibilisé afin d'envoyer des effectifs rapidement en cas de demande d'intervention.



- **Les deux portiques du square sont cassés au niveau de la poignée, est-il possible de les réparer ?**

Les deux poignées ont été réparées courant octobre. Il est rappelé que la fermeture des portiques relève de la responsabilité de chacun. L'un des portiques est équipé d'un groom et se referme seul, il ne faut pas le forcer.

- **Les grilles situées derrière les tables de ping-pong laissent passer les balles, au risque que celles-ci se retrouvent sur la route.**

Un filet sera prochainement disposé sur le grillage afin d'empêcher le passage des balles au travers.

- **Afin d'empêcher le stationnement des véhicules au niveau de l'entrée du parking (cf photo) est-il possible de prolonger la bordure constituée de pavés et d'attaches vélos ?**

Des travaux sont planifiés en début d'année 2025 pour prolonger la bordure en pierre (et ajouter un attache-vélo) afin de dissuader le stationnement et protéger l'armoire fibre.



Rue Saint-Honoré :

- **La route est dégradée au niveau du 4 rue Saint-Honoré.**
Les travaux nécessaires ont été effectués (cf photo).



- **Le marquage au sol du « Stop » situé à l'angle de la rue Gabriel Fournier a pratiquement disparu.**
Le marquage a été repeint.



Avant



Après

- **Est-il possible de repeindre le passage piéton sur cette même intersection ? Celui-ci est également très estompé.**
Le passage a été repeint.



Avant



Après

- **Serait-il possible d'arborer la résidence Saint-Honoré ?**

Cette parcelle n'appartient pas à la Ville mais aux Foyers de Seine-et-Marne (FSM). Néanmoins, dans le cadre de l'initiative « un arbre une naissance », nos services ont planté de nombreux petits chênes qui, bien protégés et compte tenu de la météo, ont très bien repris. Nous avons donc un surplus que les FSM acceptent de planter sur certaines parcelles de la résidence.

- **Est-il possible de faire remplacer la barrière de la résidence Saint Honoré ? Celle-ci se ferme très bruyamment.**
Les FSM ont été informés de ce désagrément.

Rue Saint-Merry :

- **La façade de l'école Saint-Merry est en mauvais état, la gouttière semble également présenter des signes de vieillesse. Par ailleurs l'horloge de l'école ne fonctionne plus depuis longtemps est il possible de la réparer ou de la remplacer ? Il en est de même pour l'horloge de la gare de Fontainebleau-Avon.**

Nos services vont chiffrer la réparation de l'horloge qui sera probablement réalisée lorsque la façade de l'école sera reprise. La gare est la propriété de la SNCF, nous avons néanmoins contacté nos interlocuteurs à ce sujet.

- **Plusieurs résidences sont fréquemment victimes de nuisances sonores nocturnes. Certains riverains nous font état d'un sentiment d'insécurité, notamment lorsqu'ils rentrent chez eux tard le soir.**

Dans l'attente de la mise en place d'une brigade de soirée de la police qui interviendra début 2025, nous allons demander aux autorités du commissariat de Fontainebleau d'avoir une attention particulière la nuit sur ce secteur. Nous vous informons que les agents de la Police nationale ont également accès aux images des caméras de la ville situées à proximité, depuis leurs locaux.

- **Est-il possible d'installer un miroir à l'angle de la rue Saint-Merry et de la rue Royale ?**

Le miroir n'est pas un outil réglementaire, nous réfléchissons cependant à d'autres moyens de sécuriser ce carrefour.

Route Hurtault :

- **Des Bellifontains nous ont signalé que le chemin d'accès au tir à l'arc était fortement dégradé.**

L'information a été transmise à l'Office National des Forêts et à la CAPF compétentes sur cette voie.

3. CONTACT

- Vous avez une doléance à nous communiquer ? Vous souhaitez nous faire part d'un projet ? Écrivez à **maire@fontainebleau.fr**. Votre mail sera directement traité par le cabinet du maire.

- Les élus sont également à votre écoute. N'hésitez pas à les solliciter en faisant la demande par mail à **assistante.elus@fontainebleau.fr**.

Retrouvez tous les compte-rendu des visites de quartier sur le site de la ville **www.fontainebleau.fr** ou en scannant ce QR code.

